

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 07/04/2026

ID : 001-210101895-20260330-DEL26_30-DE



N° 26 / 30

Séance du 30 mars 2026

Nombre de
Membres

En Exercice : 15
Présents : 15
Procuration : 0
Votants : 15
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à 18H.30, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ**
Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 24 mars 2026

Membres présents : Mmes MM. BALAGHNI Samir, BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, DEROBERT Magali, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, GRATTE Philippe, KREUTNER Stéphanie (arrivée à 18h49), MOSINI Patricia, MOSSAZ Denis, NICULESCU Christian, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.

Absent(e)s ou excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Bernard FOUCART

Objet : Désignation de délégués auprès de l'ADI (Agence départementale d'Ingénierie)

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 2 septembre 2013, la commune d'Injoux-Génissiat a décidé d'adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie et de verser la cotisation fixée par les statuts. Cette agence financée en partie par le Conseil Départemental de l'Ain exerce des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre dans les domaines des bâtiments et de la voirie.

Le représentant de la commune est le Maire, de droit.

En prévision d'un empêchement à assister aux réunions, M. le maire juge prudent de nommer un suppléant qui pourra prendre les décisions en ses lieu et place.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-21,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

⇒ DESIGNE Monsieur Samir BALAGHNI (suppléant) comme représentant auprès de l'Agence Départementale d'Ingénierie.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés

Le Secrétaire

Bernard FOUCART

Le Maire,

Denis MOSSAZ

